

**REPONSE DE M. FRANCOIS SARGENTINI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI**  
**AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**OBJET : Gestion des déchets**

Madame la Conseillère,

Vous le dites, la crise des déchets connaît un caractère répétitif, cela est dû à la non prise de décisions il y a quelques années. Je passerai sur les incohérences et les incapacités qui ont créé cette situation.

Aujourd'hui, notre majorité a pris ses responsabilités, nous avons un plan d'actions largement voté par notre Assemblée. Ce plan s'appuie sur des choix majeurs, du tri à la source jusqu'au stockage des déchets ultimes. Vous dites que malgré le plan, les problématiques demeurent. Plan que vous n'avez pas soutenu mais contre lequel, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas allée.

Vous continuez à entretenir un certain flou entre le plan et la période intermédiaire qui, je dois le reconnaître, est plus problématique puisqu'elle ne pourra être gérée qu'à partir des structures actuelles.

Vous affirmez que les décisions seraient prises en catimini or, vous le savez très bien, jamais il n'y a eu autant d'échanges entre les différents acteurs (EPCI, SYVADEC, ETAT, Collectivité de Corse, et bien sûr les élus et maires des territoires et communes concernés).

Vous faites référence à une étude en cours sur votre territoire afin d'y implanter un centre de stockage et que tout a été fait de façon arbitraire. Il me semble qu'à la réunion organisée par la Communauté de Communes Pasquale Paoli, la nôtre madame la Conseillère, les délégués de votre village étaient bien présents.

Ils n'étaient pas seuls, puisque nous étions une soixantaine, si cela est une décision en catimini, alors je ne comprends plus rien ou plutôt je comprends....

Mais ne vous en faites pas, ce qui dictera la décision définitive, c'est le rendu et les conclusions du cabinet d'études et rien d'autre.

Lors de la dernière présentation de ces études, l'ensemble des participants a demandé des précisions complémentaires qui nous permettront d'aller vers une décision avec toutes les garanties. S'il était démontré une impossible faisabilité, je peux vous affirmer que le centre de Moltifau ne se fera pas, cette ligne de conduite prévaudra pour toutes les structures nécessaires à la question du traitement des déchets.

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et le Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC), tels que prévus dans le cadre de la loi NÔTRE, sont en cours d'élaboration, ils étudient les différentes solutions possibles des points de vue technique, économique et environnemental. Nous en diffuserons les résultats courant 2020.

Madame la Conseillère Territoriale, bien que nous exprimions des différences sur la question des déchets, je puis vous garantir que me concernant je me sens en parfaite harmonie avec la citation de Saint Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Je vous remercie.